

Compte Rendu

DU COMITE SYNDICAL DU PETR DU PAYS DE BALAGNE

du lundi 4 mars 2019 à 15h00 au siège du PETR à Cateri

Par convocation en date du 26 février 2019, les membres du Comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du pays de Balagne se sont réunis, au lieu ordinaire des séances, le quatre du mois de mars deux mille dix-neuf à 15h00 sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie SEITE.

Nombre de délégués en exercice : 10

Nombre de délégués titulaires présents : 6

Nombre de délégués représentés : 0

Nombre de délégués suppléants présents : 0

Nombre de votants : 6

Délégués titulaires ou suppléants présents :

Monsieur	François	ANTONIOTTI	Communauté de communes L'Isula Balagna
Monsieur	Paul	LIONS	Communauté de communes L'Isula Balagna
Monsieur	François-Marie	MARCHETTI	Communauté de communes Calvi Balagne
Monsieur	Maurice	PARIGGI	Communauté de communes Calvi Balagne
Monsieur	Pierre	POLI	Communauté de communes L'Isula Balagna
Monsieur	Jean-Marie	SEITE	Communauté de communes Calvi Balagne

Délégués Excusés :

Madame	Marie-Josèphe	CAPINIELLI	Communauté de communes L'Isula Balagna
Monsieur	Attilius	CECCALDI	Communauté de communes L'Isula Balagna
Monsieur	Jean-Baptiste	CECCALDI	Communauté de communes Calvi Balagne
Monsieur	Pierre	GUIDONI	Communauté de communes Calvi Balagne

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance,
2. Approbation du compte rendu du 15 février 2019,
3. Débat d'Orientations Budgétaires 2019,
4. Modification du plan de financement portant sur le fonctionnement du GAL 2019
5. Marchés publics :
 - Attribution du marché d'acquisition, maintenance et distribution de vélos à assistance électrique
 - Attribution du marché de travaux d'aménagement des locaux administratifs du Pays de Balagne
 - Ouverture des plis du marché de fourniture et pose de lampadaires solaires d'éclairage public
6. Questions diverses :
 - Programmation de la visite STEPSOL à Ajaccio

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur François-Marie MARCHETTI

Il est constaté que les membres présents ou représentés constituent ensemble plus de la moitié des membres du Comité, et qu'en conséquence le Comité Syndical est habilité à prendre les délibérations en vertu de l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du comité syndical du 15 février 2019

Monsieur le Président présente pour approbation le compte-rendu du Comité Syndical en date du 15 février 2019. Aucune remarque n'est formulée.

En conséquence, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu du Comité Syndical du 15 février 2019.

Les précédents comptes-rendus des Comités Syndicaux sont accessibles sur :

<http://pays-de-balagne.corsica/paysBalagne.php?control=5>

Débat d'Orientations Budgétaires 2019

Délibération n°2019-007

Le débat d'orientation budgétaire est une **obligation légale** pour les EPCI comportant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. L'organe délibérant doit, au cours des deux mois précédant l'examen du budget, présenter un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Conformément à l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du comité syndical indique les grandes orientations budgétaires qui serviront de base à l'élaboration du budget primitif 2019 et ouvre un débat contradictoire au sein de l'assemblée.

Le Président propose d'orienter le budget 2019 sur le renforcement de l'action d'ingénierie au service des Communes et la poursuite des actions déjà engagées par le PETR dans le cadre des programmes contractualisés, complétées par deux nouvelles actions concernant la mobilité et le patrimoine.

Dans cette logique, le projet d'orientation budgétaire 2019 comprend :

1. le fonctionnement général du PETR
2. l'animation et la gestion du programme LEADER
3. l'animation et la gestion de la plateforme Énergétique de l'Habitat
4. la finalisation du SCOT de Balagne
5. l'exécution et le suivi du programme « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte »
6. l'exécution des actions et le suivi du Contrat de ruralité
7. la conduite de l'étude Nave Nostrum
8. la candidature au label Pays d'Art et d'Histoire

Le Président invite le comité syndical à s'exprimer sur le Rapport d'Orientation Budgétaire annexé et à délibérer sur les termes de cet exposé, afin de lui permettre de traduire ces orientations et donc d'établir le Budget Primitif correspondant.

Le Comité, à l'unanimité, prend acte des termes du présent rapport constituant le projet d'orientations générales du budget 2019, de sa présentation par Monsieur le Président et de la tenue du débat associé et charge le Président d'établir le Budget Primitif du prochain exercice traduisant ces orientations au plus juste.

Fonctionnement du GAL 2019

Le pays de Balagne porte le programme européen Leader 2014-2020 pour «développer une économie productive valorisant les potentialités et les ressources endogènes du pays de Balagne». Ce programme s'attache à valoriser les ressources locales à travers la réhabilitation du patrimoine productif et des savoirs-faire et le développement de nouvelles compétences.

La stratégie de ce programme, à travers son projet de coopération, soutient la transition écologique par l'échange d'expérience. Ce dispositif doit permettre l'émergence d'actions interterritoriales.

Le Parc Naturel Régional du Lubéron travaille depuis 2008 au développement de filières agricoles à forte valeur ajoutée, notamment à partir de la terre crue et de la paille de lavande. Le GAL Haute Provence Lubéron a inscrit dans sa stratégie la production et l'utilisation d'éco-matériaux issus de l'économie circulaire. La thématique n°4 "Economies vertes" s'attache à mettre en place des projets de valorisation de produits ou déchets agricoles pour la production d'éco-matériaux (chanvre, paille de lavande, ...) et d'économies circulaires locales.

Le pays de Balagne souhaite réaliser une action de coopération liée à la mise en valeur de matériaux biosourcés et d'échanger sur les savoir-faire et l'acquisition des compétences.

Le vendredi 4 janvier 2019, le GAL Haute-Provence Lubéron a reçu le Vice-Président du GAL, Monsieur Joseph-Marie TEALDI pour échanger sur l'idée d'un projet de coopération par l'échange d'expérience entre nos territoires.

Ainsi, nous pourrions associer ce territoire au projet de création d'une formation diplômante à la construction biosourcée sur le bassin méditerranéen, en partenariat avec le GRETA. Mais aussi nous pourrions bénéficier de leur solide expérience concernant la fabrication de briques de terre crue. Le cas des pailles distillées d'Immortelle est identique à celui des pailles de lavande distillées sur lesquelles le territoire du Lubéron a conduit bon nombre d'expérimentations pour que les pailles soient prêtes à l'emploi.

Nous avons déjà rencontré le GAEC a Stratella à Lumio, propriétaire d'une unité de distillation qui peut nous mettre à disposition de la paille d'immortelle distillée sèche (70 tonnes) pour la production d'éco-matériaux. Une entreprise de fabrication de parpaings pourrait être intéressée par cette expérimentation.

Aussi, avant de nous engager sur cette piste, une visite de l'équipe du Gal Balagne est nécessaire sur le territoire du Gal Haute Provence Lubéron pour travailler sur ce projet de coopération qui sera prévu au mois d'avril 2019.

Le dossier de demande de soutien financier concernant le fonctionnement du GAL 2019, ne comprend pas une ligne budgétaire suffisante pour ce déplacement. Il conviendra aux membres du comité syndical de valider le nouveau plan de financement.

Délibération n°2019/008

Vu le règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds Européen de Développement Régional, au Fonds Social Européen, au Fonds de cohésion, au Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, et au Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et de la Pêche ;

Vu le règlement (UE) n° 1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (Feader) ;

Vu le règlement d'exécution 808/2014 du 17 juillet 2014 portant modalités d'application du règlement 1305/2013 en ce qui concerne l'élaboration des PDR, la mise en œuvre de certaines mesures et le suivi, l'évaluation et l'établissement des Rapports Annuels de Mise en Œuvre des PDR ;

Vu la convention du 27 novembre 2017 entre le GAL du Pays de Balagne, la Collectivité Territoriale de Corse et l'ODARC, relative à la mise en œuvre de la mesure 19 (Leader) du Programme de Développement Rural de la Corse 2014-2020,

Le Président rappelle que par délibération n°2018/031 du 21 septembre 2018, le comité syndical a approuvé le projet de demande de soutien financier relatif au fonctionnement du GAL 2019 et son plan de financement dans le cadre du programme européen Leader 2014-2020.

La présente délibération a pour objet la modification des crédits d'aides associés à cette demande de financement. La demande de financement initiale n'avait pas une ligne budgétaire suffisante sur le poste de dépense frais de mission.

Le Président propose un nouveau plan de financement, qui consiste à rajouter la somme de 2.000,00 € aux 500 € de frais de mission prévus initialement, comme suit :

Dépenses		Recettes	
Frais de personnel affecté au programme Leader pour 1,3 ETP	60 000 €	FEADER 80%	50 880 €
Frais de réception	1 000 €	Collectivité de Corse 10%	6 360 €
Frais de communication	100 €	Sous total financement 90%	57 240 €
<u>Frais de mission</u>	<u>2 500 €</u>	Autofinancement 10%	6 360 €
Total dépenses liées à la gestion du programme	63 600 €	Total aide publique 100%	63 600 €

Le Comité, après en avoir délibéré approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le projet et son plan de financement.

Marchés Publics

Délibération n°2019/009

Le PETR du Pays de Balagne a signé le 12 mai 2016 une convention particulière d'appui financier au Territoire à énergie positive pour la croissance verte. Dans le cadre de l'action n°2 « développement de la mobilité électrique », le comité syndical du 19 décembre 2018 a décidé :

- de mettre en place un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique sur le territoire du PETR du pays de Balagne

- de lancer un marché à procédure adaptée portant sur l'acquisition, la maintenance et la distribution de VAE constitué de deux lots :

- Lot n°1 : fourniture, maintenance et distribution de 18 VAE aux actifs de l'agglomération de Calvi
- Lot n°2 : fourniture, maintenance et distribution de 18 VAE aux actifs de l'agglomération de l'Île-Rousse

Ce marché public a été mis en ligne sur le profil acheteur du PETR du Pays de Balagne de la plateforme Dematis (e-marchéspublics.com) le 25 janvier 2019. La date limite de réception des offres a été fixée au 8 février 2019.

Le comité syndical du 15 février 2019 a procédé en séance à l'ouverture des plis :

Deux plis électroniques ont été reçus :

Balagne Bikes, Avenue Paul Doumer, 20220 L'Île-Rousse, pour les deux lots

Garage d'Angeli, Quartier Neuf, 20260 Calvi, pour le lot 1

Le pli du Garage d'Angeli est arrivée hors délai à 16h00mn14s, en conséquence, l'offre est éliminée.

Un rapport d'analyse des offres est présenté aux membres du comité syndical.
L'offre est identique pour les deux lots et comporte un prix de base de 28 863 € HT auquel il convient d'ajouter 18 antivols à 24 € l'unité et 18 paniers à 65 € l'unité.
Après analyse, l'offre de Balagne Bikes obtient une note de 90 sur 100.

Le Comité, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents :
d'attribuer le lot n°1 à Balagne Bikes pour un montant HT de 30 465 € soit 36 558 € TTC
d'attribuer le lot n°2 à Balagne Bikes pour un montant HT de 30 465 € soit 36 558 € TTC

Il charge le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour conclure ce marché et mener à bien cette opération.

Délibération n°2019-010 :

Le 19 décembre 2018 le comité syndical a autorisé le Président à signer un bail locatif entre le PETR et la Mairie de l'Île-Rousse pour une durée de 6 ans qui a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2019. Le bail prévoit que le PETR réalise les travaux de rénovation.

Un marché public à procédure adaptée a été mis en ligne le 25 janvier 2019. Le comité syndical du 15 février 2019 a procédé à l'ouverture des offres et a chargé le maître d'œuvre de les analyser.

Le Président donne lecture de l'analyse des offres remise le 26 février 2019.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents :

- d'attribuer le lot 1 : Dépose et évacuations - Travaux de peinture à l'entreprise PRIM pour une offre s'élevant à 16 718 € HT soit 18 389,80 € TTC
- d'attribuer le lot 2 : Travaux de plomberie et de chauffage à l'entreprise NAVEZ EURL pour une offre s'élevant à 15 911 € HT soit 17 502,10 € TTC
- d'attribuer le lot 3 : Travaux d'électricité à l'entreprise PASSANI et fils pour une offre s'élevant à 24 170 € HT, soit 26 587 € TTC

Il charge le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour conclure ce marché et mener à bien cette opération.

Ouverture des plis du marché de fourniture et pose de lampadaires solaires d'éclairage public :

Marché à procédure adaptée passé le 25 janvier 2019 sur le profil acheteur du PETR du Pays de Balagne à l'adresse suivante : <https://www.e-marchespublics.com>. La date limite de dépôt des offres était fixée au jeudi 28 février 2019 à 16h00.

Le budget affecté à cette opération d'investissement est de 183 200 € HT.

Le comité syndical procède à l'ouverture des plis électroniques :

2 offres électroniques reçues dans les délais :

Société Nouvelle SEEHC reçue le 28/02/2019 à 09h55 pour un montant HT de 198 166,64 €

RAFFALLI Travaux Publics reçue le 28/02/2019 à 14h15 pour un montant HT de 222 295 €

Le comité syndical charge le maître d'œuvre Process Environnement d'analyser les offres reçues et d'envisager les démarches nécessaires pour ajuster les offres au budget.

Questions diverses

Visite sur le site STEPSOL à Ajaccio

Le Président rappelle que le 4 janvier 2019, une étude de faisabilité pour l'implantation d'une station de production d'énergie électrique par électro-pompage solaire a été commandée à la société SEPSol. Ces derniers nous ont proposé d'organiser un rendez-vous pour visiter le site d'expérimentation sur Ajaccio.

La date du Mardi 19 mars 2019 est retenue pour visiter le banc d'essai STEPSol à Ajaccio à 10h00.

Liste des délibérations prises

2019/007	Débat d'Orientations Budgétaires 2019
2019/008	Avenant au budget du GAL 2019
2019/009	Attribution du marché d'acquisition, de maintenance et de distribution de VAE
2019/010	Attribution du marché de travaux d'aménagement des locaux du PETR

Fait à Cateri, le 11 mars 2019.